



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/11/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour 9
Contre 0
Abstention 0

L'an 2020, le 05 Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Juigné des Moutiers s'est réuni à la mairie (salle des conseils), sous la présidence de Madame MAISON Brigitte, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/10/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/10/2020.

### Présents :

Mme MAISON Brigitte, Maire,  
Mme HEBERT Amélie  
M. CONSTANT Alexandre, M. JOLY David, M. LEGRAIS Samuel, M. MULLER Emmanuel,  
M. RATTAZI Christian

Absente excusée : Mme GAILLARD Jennifer

Absent : M. BOUYER Stéphane

A été nommée secrétaire : Mme HEBERT Amélie

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture  
Le : 09/11/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
Le : 09/11/2020

## 11-2020/03 – Avis sur Enquête Publique : SYNDICAT CHERE-DON-ISAC

Madame Le Maire informe que par arrêté préfectoral n°2020/BPEF/062 en date du 17 septembre 2020, une enquête publique unique est ouverte en mairie de Derval, Erbray, La Chapelle-Blain, Jans et Lusanger pour une durée de 15 jours du 12 octobre au 26 octobre 2020 inclus, portant sur la demande présentée par le Syndicat Mixte Chère-Don-Isac en vue d'obtenir :

- L'autorisation environnementale unique IOTA Installations, ouvrages, travaux et aménagements soumis à la loi sur l'eau au titre de l'article L181-1 du code de l'environnement ;
- La déclaration d'intérêt général,

pour les travaux du contrat territorial milieu aquatique (CTMA) du bassin versant du Don.

La commune de Juigné des Moutiers étant concernée par des travaux, elle est appelée à donner son avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête.

Après examen du dossier, le Conseil Municipal, n'ayant aucune observation à formuler sur la demande, à l'unanimité,

- **DONNE un AVIS FAVORABLE** au programme de travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques (CTMA 2020-2025) du bassin versant du Don porté par le Syndicat Chère-Don-Isac.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
MAISON Brigitte

